



Politique de remboursement

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Camp de jour/cours de natation/cours de tennis

En cas d'annulation moins de sept (7) jours avant le début des activités, des frais d'annulation de 50 \$ vous seront facturés pour le camp de jour et de 20 \$ pour les cours de natation ou de tennis.

Une fois les activités débutées, les frais d'inscription seront remboursés ou un crédit sera accordé uniquement lorsque, pour des raisons de santé, la personne ne peut poursuivre les activités. Un certificat médical sera alors exigé. Des frais d'annulation de 15 % jusqu'à concurrence de 50 \$ pour le camp de jour et de 15 % jusqu'à concurrence de 20 \$ pour les cours de natation ou de tennis, ainsi qu'une somme proportionnelle au nombre de participations, seront retenus.

Annulation pour cause de déménagement, les frais d'inscription seront remboursés sur présentation de la preuve de la nouvelle adresse (facture de téléphone ou électricité). Des frais d'annulation de 15 % jusqu'à concurrence de 50 \$ pour le camp de jour et de 15 % jusqu'à concurrence de 20 \$ pour les cours de natation ou de tennis ainsi qu'une somme proportionnelle au nombre de participations seront retenus.

Aucun remboursement ne sera accordé si la personne ne se présente pas aux activités ou si elle quitte pour toute autre raison.

Cours privé

En cas d'annulation plus de 24 h à l'avance, le remboursement sera effectué ou un crédit sera accordé pour la totalité des frais.

En cas d'annulation moins de 24 h à l'avance, des frais de 50 % seront retenus ou facturés.

En cas d'absence à un cours privé, la personne devra payer la totalité du cours.

Carte Loisirs /carte de Patinage adulte mardi-jeudi

Le montant de la carte Loisirs et de la carte Patinage adulte mardi-jeudi sera remboursé ou un crédit sera accordé uniquement lorsque, pour des raisons de santé, la personne ne peut poursuivre les activités. Un certificat médical sera alors exigé. Des frais de 20 \$ ainsi qu'une somme proportionnelle selon la date d'achat de la carte seront retenus.

Le montant de la carte Loisirs et de la carte Patinage adulte mardi-jeudi sera remboursé lors d'un déménagement avec preuve de la nouvelle adresse (facture de téléphone ou électricité). Des frais de 20 \$ ainsi qu'une somme proportionnelle selon la date d'achat de la carte seront retenus.

Carte à poinçons

Aucun remboursement.